
Récupération et valorisation des cycles issus de la déchèterie

Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges

14 Avenue Henri Dunant
58400 La Charité-sur-Loire

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Alexandre Tucou

alexandre.tucou@lesbertranges.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

En novembre 2011, la Communauté de Communes du Pays Charitois a débuté son Programme Local de prévention déchets. L'action présentée s'intègre dans l'action 4 : Réemploi et réutilisation parmi les 5 grandes actions du Programme.

Lors des Conviviales de Nannay (festival art, cinéma et ruralité), deux artistes ont été invités pour utiliser des déchets, en l'occurrence des vélos, pour créer des oeuvres d'art et inciter au réemploi. Pour nourrir ces oeuvres, tous les vélos apportés en déchèterie ont été détournés pour le festival. Le gisement a été identifié et il s'est avéré conséquent.

En parallèle, l'association des Acteurs Solidaires En Marche (ASEM), situé hors territoire à Nevers, a fait un appel, auprès des collectivités nivernaises, au don de vélos et de pièces pour alimenter leur atelier de réparation de vélos.

Sur le territoire du Pays Charitois, l'association A l'écoute, qui vend des objets et meubles donnés par la population avant qu'ils ne soient jetés, a une demande de vélos auprès de ses clients qu'elle ne peut satisfaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs pour la C.C du Pays Charitois sont de valoriser, détourner les vélos qui sont apportés en déchèterie afin qu'ils soient réparés et remis dans le circuit et d'inciter ses usagers à réparer, réutiliser au lieu de jeter.

L'objectif pour l'ASEM est de trouver des vélos, des pièces pour alimenter son atelier d'insertion afin de créer des vélos roulants pour les vendre à petits prix pour des personnes dans le besoin.

L'objectif de "A l'écoute" est de diversifier ses produits tout en répondant à la demande de ses utilisateurs.

L'objectif commun est donc de sensibiliser à la réparation, à la vente, au don et par conséquent de réutiliser, réemployer divers produits avant qu'ils ne deviennent des déchets.

Résultats quantitatifs

L'opération est trop jeune pour avoir des résultats chiffrés. A ce jour, deux livraisons de vélos ont été apportées à l'ASEM ce qui représentent une petite centaine de vélos (pièces, cadres...), très peu de vélos entiers sont apportés en déchèterie. Sur le nombre de vélos roulants sortis de l'atelier de L'ASEM, 10% reviendront sur le territoire pour être vendus par A l'écoute. Le reste sera vendu dans la boutique solidaire de l'ASEM.

Résultats qualitatifs

L'action a permis de mettre en relation deux associations qui oeuvrent pour l'économie sociale et solidaire tout en valorisant des produits qui étaient destinés à être jetés. Certes, les vélos en déchèterie sont recyclés mais dans le cadre de cette action ils sont remis en circuit pour améliorer la mobilité de personne en difficulté.

MISE EN OEUVRE

Planning

Juillet :

- Demande de L'ASEM auprès des collectivités de la Nièvre de récupérer des vélos, lors d'une réunion au Conseil Départemental 58,
- Récupération des vélos à la déchèterie de la CC du Pays Charitois pour les artistes des Conviviales de Nannay = **identification du gisement**.

Août :

- Prise de contact avec l'ASEM,
- Visite des locaux et présentation de l'activité et du fonctionnement de l'association,
- Livraison du premier échantillon de vélos (reste des vélos non utilisés par les artistes des Conviviales).

Septembre:

- Présentation du partenariat à l'association "A l'écoute" = accord.
- Présentation du partenariat en Commission environnement = validation du projet,

Novembre :

- Signature de la convention par les trois structures,
- Deuxième livraison de vélos,
- Mise en place d'un panneau en déchèterie informant les usagers que "tout déchet apporté en déchèterie peut être réutilisé ou réemployé. En cas de refus de votre part, merci d'en informer le gardien".

Janvier 2016 :

- Bilan = reconduite de la convention pour 1 an si bilan positif ou arrêt du partenariat.

Moyens humains

1 ETP sur 2 jours au total : organisation du partenariat (prise de contact, visite, présentation en commission environnement, aux associations), rédaction de la convention.

Le stockage et l'acheminement des vélos mobilisent un agent 1 heure par semaine pour stocker les vélos dans l'emplacement défini (hors déchèterie) et 1 demi-journée tous les deux mois pour la livraison.

Moyens financiers

La collectivité a engagé aucun financement car le matériel était déjà en sa possession.

La remorque a été achetée pour une valeur d'environ 4 400 € (PTC 1200 kg).

Moyens techniques

Pour le stockage:

- une grande remorque,

Pour la livraison:

- un véhicule avec une boule d'attelage,

- une remorque.

Pour la conduite :

-un permis BE

Le pont bascule de la déchèterie permettra de peser la quantité de vélos livrés à l'ASEM. Les deux premières livraisons n'ont pas été pesées car l'idée n'avait pas encore été émise.

Partenaires mobilisés

Ce projet a permis de :

- renforcer le partenariat avec l'association "A l'écoute" acteur fort de l'économie solidaire sur le territoire du Pays Charitois ;
- créer un nouveau partenariat avec l'association l'ASEM, acteur de l'économie solidaire ;
- mettre en relation deux associations qui ne se connaissaient pas et qui ont un but commun ;

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Une action de récupération et valorisation des vélos est très simple à reproduire. Les moyens mis en place sont minimes. Il faut néanmoins avoir des associations de l'économie social et solidaire présentes et actives au sein ou à proximité de son territoire d'action.

Difficultés rencontrées

Etant engagée dans une politique de réduction des déchets, la collectivité a choisi d'extraire les vélos de sa benne ferraille pour alimenter le réseau d'associations de l'économie sociale et solidaire.

Recommandations éventuelles

La recommandation porte sur l'affichage en déchèterie pour informer les usagers que les objets déposés peuvent être réutilisés ou réemployés. Les objets étant retirés avant d'être "abandonnés" par l'utilisateur, la collectivité doit avoir l'autorisation de les sortir du circuit de traitement.

La seconde recommandation est de peser dès le début ce qui sort de la déchèterie pour être réparé et réutilisé pour avoir un indicateur chiffré.

Mots clés

REEMPLOI | REPARATION | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) | MENAGE | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Mars 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

